

Interview

Victoire en sursis pour les disparus

Trois mois après son lancement, la campagne de soutien au Comité des parents des enlevés ou disparus au Liban pendant la guerre (CPDE), remporte un succès important. M. Salim Hoss, annonce la formation d'une commission nationale d'enquête pour statuer sur le sort des personnes enlevées.

Magazine a recueilli, en exclusivité, les propos d'Albert Abi Azar, coordinateur de la campagne.



Quel est l'impact de la décision prise par le chef du gouvernement?

La commission d'enquête officielle se donne un délai de trois mois pour remettre son rapport. Par ce fait, l'Etat reconnaît la légitimité des demandes du CPDE. Le Premier ministre, après avoir pris cette décision, l'en a informé par lettre. C'est la première fois que le gouvernement reconnaît officiellement le problème des kidnappés ou disparus comme une question encore en suspens.

Depuis sa formation, en 1982, les autorités avaient-elles jamais reconnu l'existence du Comité?

Le CPDE était un groupement de gens qui se réunissaient, il est devenu en 1982, par la force des choses un comité ad hoc. Il a alors été reçu par le Premier ministre de l'époque Chafic Wazzan, et par le président Amine Gemayel mais ces rencontres n'ont jamais été suivies par une reconnaissance officielle de la question des disparus. En 1995, le gouvernement Hariri vote une loi qui laisse aux intéressés la liberté de déclarer morts «leurs» disparus. Les parents l'ont refusé en demandant aux autorités de statuer sur le sort de leurs proches. La constitution d'une commission d'enquête nationale est donc une revendication majeure pour le CPDE. La revendication d'une couverture sociale pour les familles est importante, mais il faut statuer d'abord sur le sort de ces disparus et enlevés, sont-ils morts ou vivants?

Comment le CPDE a-t-il réagi à cette mesure?

Le CPDE ainsi que ses Amis a accueilli favorablement l'annonce par le chef du gouvernement. Mais il y a aussi comme un scepticisme au sein du Comité, qui ne met pas en cause la personne du chef du gouvernement; mais il tient au fait que dans les années 80, d'autres commissions ont été formées sans rien donner. L'ambiance générale du pays rend aussi méfiant: on a souvent vu des commissions se former à chaque fois que l'on voulait étouffer une cause.

Aussi, la revendication majeure du CPDE est de demander que le résultat de l'enquête soit rendu public. Et cela n'est pas clairement dit dans le décret. De même que le chef du gouvernement a informé le CPDE de la formation de la commission d'enquête, il doit lui remettre le rapport de la commission. Par conséquent la campagne continue, elle va accompagner le travail de ce comité d'enquête pour être sûre qu'il porte ses fruits. La mobilisation est plus importante aujourd'hui car il s'agit de clore définitivement la page de la guerre.

Quelles formes va prendre la mobilisation dans les mois à venir?

Nous allons continuer à intensifier notre communication avec le public. Samedi nous serons à Tripoli et dans les semaines suivantes, nous nous déplacerons d'une région à une autre pour expliquer aux gens notre cause. Il s'agit également d'accompagner le travail de la commission, aussi nous avons décidé de continuer à envoyer les lettres au président de la République réclamant que les résultats de l'enquête soient révélés. Si l'Etat et la commission d'enquête font le travail, et sans vouloir devancer les résultats

La commission d'enquête

Dans un arrêté portant le numéro 10/2000, le Premier ministre Salim Hoss annonce la formation d'une commission d'enquête chargée de statuer sur le sort des personnes disparues.

Cette commission, qui doit remettre son rapport dans un délai de trois mois, est composée comme suit:

- Brigadier Salim Abou Ismaïl: président
- Colonel Jean Salloum: membre
- Colonel Maroun Diab: membre
- Lieutenant-colonel Khattar Mousallem: membre
- Commandant Jean Gharib: membre

du rapport, nous savons tous que la vérité est dure et qu'il faut du courage pour la dire. Il est de la responsabilité du gouvernement en premier, mais aussi de tous de poursuivre la marche afin que les résultats, quels qu'ils soient, soient une leçon pour l'avenir: «plus jamais cela».

Obtenir au bout de trois mois gain de cause sur cette revendication est un succès pour la campagne. Ce qui est douloureux pour les parents c'est l'impasse dans laquelle ils se trouvent. Il faut enfin leur dire la vérité pour les aider à surmonter ce malheur. L'absence et le silence prolongent des traumatismes qui durent depuis vingt ans: même les petits-enfants vivent dans l'attente de leur grand-père.

Vos demandes ont-elles des chances d'aboutir, étant donné le contexte politique?

Cette décision est due à la ténacité du Comité et à la solidarité dont témoigne les Amis du CPDE qui mènent campagne depuis trois mois. Il n'y a pas une seule circonstance -régionale ou locale - qui puisse interdire à un gouvernement de dire la vérité à son peuple. C'est un droit de citoyenneté élémentaire qui est réclamé, c'est peut-être aussi une contribution de ses citoyens les plus blessés à l'émergence d'un Etat de droit au Liban. De plus, quand on sait qu'en arrière-plan de la question des disparus et des enlevés se profile le déchirement populaire entre confessions et que le collectif des Amis du CPDE réclame un droit de citoyenneté pour tous, c'est peut-être aussi une contribution à la pacification.

Le gouvernement a-t-il les moyens d'arriver à connaître la vérité sur le sort de l'ensemble des 17.000 disparus?

Il a les moyens et il doit avoir le courage de les utiliser. Le gouvernement a le devoir d'employer tout ce qui est en son pouvoir pour que ces personnes disparues deviennent des prisonniers reconnus.

Caroline Donati ■